



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.53.AV

Révision du plan de secteur du Sud-Luxembourg visant l'inscription de zones d'extraction, de dépendances d'extraction et de zones naturelles sur le site dit "Sablière Lannoy" à Châtillon, SAINT-LEGER– Projet de plan

Avis adopté le 11/06/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* sprl Lannoy
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* CREAT UCL
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.49§7 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 20/04/2021
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 8/06/2021

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* En extension du site dit « Sablières Lannoy » à Châtillon, Saint-Léger au lieu-dit « Frèchi », zone forestière
- *Affectation proposée:* Zone de dépendances d'extraction (ZDE) , zone d'extraction (ZE), zone naturelle (ZN)
- *Compensations :* /

Brève description du projet et de son contexte :

L'établissement Lannoy exploite des sables sinémuriens pour la production de sables « Benor » et « Maçon ». Une révision de plan de secteur est demandée afin de garantir une production annuelle de 200.000 à 250.000 m³/an, la zone de dépendances d'extraction actuelle étant totalement exploitée.

L'arrêté ministériel du 24.06.20 prévoit l'inscription :

- d'une zone d'extraction de 27,76 ha (DE1a) en lieu et place d'une zone forestière ;
- d'une zone de dépendances d'extraction (DE1b) de 0,23 ha en lieu et place d'une zone forestière ;
- de deux zones naturelles de, respectivement, 4,34 ha (A1) en lieu et place d'un plan d'eau, et de 7,61 ha (C1) en lieu et place d'une ZDE ;
- d'une zone d'extraction de 4,07 ha (C2) en lieu et place d'une ZDE.

Le fonctionnement de la carrière et les volumes extraits ne varieront pas par rapport à la situation actuelle. Les installations fixes et mobiles existantes continueront d'y être utilisées. Les seules infrastructures nouvelles seront : un chemin empierré, un réseau de bassins de décantation, un merlon en bordure sud et des talus au nord et à l'est. La sablière se trouve au sein d'un grand massif forestier (Bois de Châtillon et de Vance). Il est en partie en Natura 2000 (site BE34061 Vallées de Laclaireau et du Rabais) et à 75m du Camp militaire de Lagland (BE34058).

PREAMBULE

Le Pôle rappelle qu'il a émis :

- en date du 26/01/2018, un avis favorable sur le projet de contenu du RIE (voir réf : AT.18.11.AV),
- en date du 12/07/2019, des observations et suggestions concernant les analyses préalables et la rédaction du RIE (voir réf : AT.19.76.AV).

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de révision du plan de secteur du Sud-Luxembourg visant l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction, d'une zone d'extraction devenant une zone naturelle au terme de l'exploitation, et de deux zones naturelles sur le site dit "Sablière Lannoy" à Châtillon, SAINT-LEGER.

Le projet rencontre en effet des besoins socio-économiques avérés et en particulier une demande insatisfaite en sable Benor et Maçon dans le Sud-Luxembourg et à ses frontières, la région arrivant au bout de ses disponibilités en sable de cette qualité.

En outre, le Pôle salue le caractère exemplatif du dossier, notamment en matière biologique. Il estime que l'affectation en zone naturelle prévue en fin d'exploitation est parfaitement appropriée au contexte.

Enfin, le Pôle attire l'attention sur la gestion de la limite sud de la nouvelle zone d'extraction en ce qu'elle voisine un chemin de randonnée : il s'agira, particulièrement en fin d'exploitation, de l'aménager de manière à assurer la co-existence entre le chemin et l'activité d'extraction.

Concernant la qualité du rapport des incidences environnementales, le Pôle Aménagement du territoire estime que celui-ci contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le Pôle tient à souligner sa bonne qualité.


Samuël SAELENS
Président